



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E42235

VALABLE JUSQU'AU 02/12/2026

ÉDITÉ LE

08/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/09/2001

Forme juridique : SARL

Capital : 920 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 439 192 196 00038

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 2108469

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 583940N1244000/001 538139/3

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 583940N1244000/001 538139/3

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : A C P F ACHIN COUVERTURE PLOMBERIE FUMISTERIE

Sigle : ACPF
11 AVENUE CHARLES DE GAULLE
11-13
94470 BOISSY-SAINT-LEGER

Téléphone : 01 56 32 30 14

Fax : 01 56 32 30 13

Portable : 06 64 03 82 59

Site Internet : www.acpf-couverture-bardage.fr/

E-mail : contact@acpf-couverture.com

Responsabilité légale :
BULFARO ROSETTA CO-GÉRANT

Effectif moyen : 25

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	03/12/2024
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	03/12/2024
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	03/12/2024
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	03/12/2024
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	14/01/2025
3811 PROB	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	03/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	03/12/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	03/12/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	03/12/2024
o Isolation des combles perdus	03/12/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.